

sonnel de la Chambre s'éreintera et que les partis de l'opposition, étant donné qu'ils ne sont pas aussi nombreux que le parti ministériel à majorité trop grande, ne pourront pas étaler leurs effectifs pour soutenir un tel marathon.

La motion est, de fait, une tentative en vue d'appliquer la clôture.

Tout député, s'il envisage la situation, se rend compte que nous aimerions tous rentrer dans nos foyers avant Noël. Si les députés ne peuvent passer la Noël chez eux, comme ils le devraient, c'est le Gouvernement qui en sera responsable parce que, tout d'abord, en réglant les travaux de la Chambre, il n'a pas fait diligence ni tenu compte, des engagements et des obligations de famille des députés et, en second lieu, parce qu'il menace les députés de faire adopter à la hâte, une mesure qui devrait être étudiée convenablement mais qui ne pourra l'être à moins que beaucoup de députés ne renoncent à passer la Noël dans leurs foyers.

La motion présentée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) fait, en somme, le jeu du Gouvernement; si c'est à dessein, seul ce député le sait. De fait, rien ne saurait mieux répondre aux visées du Gouvernement que cette motion présentée par le whip de la C.C.F., car elle tente évidemment de clôturer le débat. Si le débat doit être clôturé, que le Gouvernement ait le courage de tenter de le clôturer. Tel est le défi qui lui est porté.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne me propose pas de participer au débat sur cette motion, mais j'ai l'intention à la séance de demain, si les travaux de la Chambre ne sont pas terminés, de donner avis, conformément au Règlement relatif à la clôture, qu'elle sera appliquée le jeudi 27 décembre.

Quant à la présente motion, je n'ai aucun avis à formuler. Il s'agit d'une question que la Chambre doit décider par vote libre, selon l'avis de chaque député en particulier. Pour ma part, je m'abstiendrai de voter sur la motion.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Drew: Non. Monsieur l'Orateur...

M. Coldwell: Je pose la question de privilège. Le chef de l'opposition (M. Drew) a déjà parlé.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire un mot à ce sujet. Si j'ai bien compris le premier ministre (M. St-Laurent), on nous menace maintenant d'appliquer la clôture à notre retour, le 27 courant. Il appert donc

[M. Fleming]

que le député d'Eglinton (M. Fleming) était bon prophète et a prévu ce qui nous arrive. Sans doute, le Gouvernement peut-il assumer une responsabilité de ce genre, mais je tiens à dire que la genèse de la présente motion me remplit d'une stupéfaction profonde.

Le représentant d'Eglinton a parlé d'or quant à l'attitude passée du député qui a présenté la motion et du leader de la C.C.F. (M. Coldwell); de mon côté, je voudrais ajouter que, si je ne m'abuse, ils estimaient que ce qui se passe en ce moment est la chose la pire et la plus despotique que puisse imposer une écrasante majorité à une opposition qui n'a pas encore atteint l'envergure que lui conféreront un jour des électeurs éclairés. Une opposition qui doit s'acquitter de sa besogne dans ces conditions ardues, n'est pas en mesure de s'en sortir sous le régime des séances ininterrompues.

Il est loisible à tous de changer d'avis. Mais je suis naturellement étonné de constater que ceux qui ont invoqué à l'appui de l'autre thèse des arguments si convaincants, aient maintenant retourné leur veste. C'est fort ennuyeux pour moi. Je dois passer Noël à Edmonton et ma foi il semble bien que je serai obligé de m'y rendre à pied.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Je doute que la motion soit conforme au Règlement mais je vous laisse le soin d'en décider, monsieur l'Orateur. A mon avis, elle est irrégulière parce qu'on ne peut pas dire qu'il s'agit d'une simple formalité. J'incline à croire que, aux termes de l'article 45 du Règlement, on aurait dû donner avis de cette motion. Je ne signale ce point qu'en vue d'obtenir une décision de Votre Honneur.

Quelque doute qu'on puisse entretenir quant aux effets de la motion sur nos délibérations ou quant à son opportunité, déjà elle a servi à une fin très utile. Elle démontre clairement, elle démontre à l'évidence, que le Gouvernement entend presser l'adoption de la mesure à l'étude sans tenir compte de sa valeur intrinsèque et sans permettre à la Chambre de débattre comme il convient un projet de loi de cette importance. La mesure atteindra directement au moins 700,000 Canadiens, soit près d'un million de gens. Néanmoins, on veut en précipiter l'adoption après un débat de cinq jours et demi à peine. Lundi, nous lui avons consacré moins d'une demi-journée. Nous avons débattu la question mardi et mercredi et il nous reste jeudi et vendredi. On vient de nous prévenir que jeudi, le 27 décembre, le Gouvernement appliquera le bâillon.

Rien ne pourrait indiquer plus clairement qu'un examen du fond même de cette mesure lui répugne. Rien ne saurait indiquer